

Liste de cours

Formation continue
Hiver 2012



> Table des matières

	Page
Calendrier scolaire de la session d'hiver 2012	2
Pour les nouveaux admis (Modalités pour prendre un rendez-vous)	3
Conditions d'admission au DEC	4
Conditions d'admission pour l'AEC	4
Admission – Inscription (documents exigés)	5
Coûts	6
Pour les nouveaux – Frais à la session d'hiver 2012	7
Pour les anciens – Frais à la session d'hiver 2012	8
Services offerts	9
Informations complémentaires	10
Reconnaissance des acquis	11

Liste des programmes offerts

Sciences de la nature – DEC	13
Sciences humaines – DEC	14
Éducation spécialisée – DEC	16
Prévention des incendies – AEC	22
Éducation à l'enfance – AEC	24
Communication et surdit� – AEC	27
Formation g�n�rale commune et propre	28
Formation g�n�rale compl�mentaire	31
Annexe : Attestation de r�sidence au Qu�bec	32

> Calendrier scolaire Hiver 2012

Inscription des étudiants présents à la session d'automne 2011 : par Internet ou par téléphone pour tous les programmes	22 novembre au 1 ^{er} décembre 2011
Date limite pour déposer son dossier d'admission au programme « Techniques d'éducation spécialisée » (35A.FC/351.A0) : au plus tard à 12h, au local A3.78.....	1 ^{er} décembre 2011
Date limite de paiement pour les anciens étudiants	9 décembre 2011
Facturation des frais de retard (20 \$) pour les anciens étudiants	10 décembre 2011
Période de prise de rendez-vous des nouveaux étudiants : par Internet	À partir du 3 janvier 2012
Admission/Inscription – nouveaux étudiants, sur rendez-vous :	10, 11 et 17 janvier 2012
Admission/Inscription dans les groupes où il reste de la place, sans rendez-vous :	12 et 18 janvier 2012
Début de la session	28 janvier 2012
Date limite pour faire une demande de correction de notes pour les cours suivis à la session d'automne 2011	30 janvier 2012
Modification des horaires incomplets : sans rendez-vous, de 17h à 19h, au local A3.78	6 février 2012
Date limite/Annulation sans mention d'échec sur le relevé de notes *	17 février 2012
Date limite pour faire sa demande au SRAM pour les étudiants qui désirent transférer à l'enseignement régulier (soir au jour)	1 ^{er} mars 2012
Vendredi Saint (<i>congé</i>)	6 avril 2012
Samedi Saint (<i>congé</i>)	7 avril 2012
Lundi de Pâques (<i>congé</i>)	9 avril 2012
Inscription des étudiants présents à la session d'hiver 2012 pour la session d' automne 2012	24 avril au 8 mai 2012
Fin de la session	18 mai 2012

Les cours du vendredi, 6 avril, seront repris le vendredi, 18 mai.

Les cours du samedi, 7 avril, seront repris le samedi, 12 mai.

Les cours du lundi, 9 avril, seront repris le lundi, 14 mai.

La récupération des absences pourra se faire les 15, 16 et 17 mai.

Date limite pour la remise des notes

29 mai 2012

* *Bulletin d'études collégiales*

Tout étudiant qui abandonne ses études après le **17 février 2012** verra des échecs enregistrés au bulletin et ces échecs seront définitivement inscrits au dossier scolaire de l'étudiant concerné.

> Pour les nouveaux admis

L'inscription aura lieu les 10, 11 et 17 janvier 2012 entre 13h30 et 19h30.
Ouverture du système de prise de rendez-vous le mardi, 3 janvier 2012 (à 9h).

***Prise de rendez-vous obligatoire pour s'inscrire et ce,
PAR INTERNET SEULEMENT.***

Voici l'adresse du site : cvm-rv-formationcontinue.omnivox.ca

Pour vous inscrire aux cours du soir pour la session d'hiver 2012, vous devez prendre un rendez-vous via le système de prise de rendez-vous Omnivox par Internet. Le système n'ouvre pas avant la date indiquée et restera ouvert jusqu'à la fin de la période d'inscription, selon les places encore disponibles.

Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ayant une connexion Internet, un ordinateur est disponible pour la prise de rendez-vous au service de l'Encadrement scolaire et de la Formation continue au local A3.78 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h.

Toute l'information relative à l'inscription aux cours de la Formation continue est également disponible sur le site Web du collègue.

Veillez noter que le processus complet d'inscription (ouverture du dossier, admission, choix de cours, paiement, etc.) peut durer de 1 à 2 heures selon l'achalandage. Par exemple, si vous prenez un rendez-vous à 16h, vous aurez complété votre inscription vers 18h.

Information d'ordre pédagogique

Pour obtenir de l'information additionnelle, vous pouvez communiquer avec le **(514) 982-3434**, du lundi au jeudi, de 13h30 à 19h.

INSCRIPTION AU PROGRAMME « TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE »

Pour vous inscrire aux cours du soir pour la session d'hiver 2012 dans le programme « Techniques d'éducation spécialisée » (35A.FC/351.A0), vous devez déposer votre dossier en personne au service de l'Encadrement scolaire et de la Formation continue, local A3.78 à partir du **1^{er} novembre 2011** seulement. La date limite est le **1^{er} décembre 2011 à midi**. Un chèque ou un mandat-poste de 30 \$ est demandé et il s'agit des seuls modes de paiement acceptés. Un reçu attestant le dépôt de votre dossier vous sera remis.

Votre dossier contiendra :

- tous les documents mentionnés en page 5;
- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae;
- une lettre de référence fournissant des recommandations positives et attestant d'un minimum de 35 heures d'expérience en relation d'aide (les expériences bénévoles sont aussi acceptées).

Veillez noter que les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Les candidats sélectionnés seront contactés pour un rendez-vous d'admission. Les rendez-vous auront lieu aux dates suivantes : 10, 11 et 17 janvier 2012.

> Conditions d'admission au DEC

Un candidat est admissible au Cégep dans le programme demandé s'il répond aux conditions suivantes :

1. Respecter l'une des situations suivantes :
 - a. Détenir un DES au secteur des jeunes ou au secteur des adultes et avoir réussi les matières suivantes :
 - Langue d'enseignement de 5^e secondaire
 - Langue seconde de 5^e secondaire
 - Mathématiques de 4^e secondaire
 - Histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire
 - Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de 4^e secondaire
 - b. Détenir un DEP et avoir réussi les matières suivantes :
 - Langue d'enseignement de 5^e secondaire
 - Langue seconde de 5^e secondaire
 - Mathématiques de 4^e secondaire
 - c. Avoir une formation jugée équivalente
2. Satisfaire, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission établies par le Ministre, lesquelles précisent les cours préalables au programme. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la grille de chacun des programmes (pages 13 à 27).
3. Satisfaire, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission établies par le Collège. Veuillez vous référer à la grille de chacun des programmes (pages 13 à 27).

> Conditions d'admission pour l'AEC

Est admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales la personne qui possède une formation jugée suffisante par le Collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- elle a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;
- elle est visée par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou par un programme gouvernemental;
- elle a complété au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

OU

Est admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales désigné par le Ministre, la personne titulaire du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles, dans la mesure où l'une des conditions suivantes est satisfaite :

- le programme permet d'acquérir une formation technique dans un domaine pour lequel il n'existe aucun programme conduisant au diplôme d'études collégiales;
- le programme est visé par une entente conclue, en matière de formation, par le ministre de l'Éducation avec un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

Est également admissible à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales désigné par le Ministre, dans la mesure où le programme permet d'acquérir une formation technique définie en prolongement de la formation professionnelle offerte à l'ordre d'enseignement secondaire, la personne titulaire du diplôme d'études professionnelles.

> Admission – Inscription

Documents exigés lors de l'inscription*

(Pour tous ceux qui n'étaient pas étudiants au Cégep durant la dernière session)

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.

POUR TOUS

1. L'extrait de naissance

Pour une naissance au Québec, l'un ou l'autre des documents suivants :

- Certificat de naissance authentique.
- Certificat de naissance semi-authentique (délivré avant janvier 1994).
- Enregistrement d'une naissance au Québec par une municipalité ou un hôpital (avant janvier 1994).
- Certificat de naissance paroissial (délivré avant janvier 1994).
- Certificat de baptême (délivré avant janvier 1994 et baptisé dans les 4 mois de la naissance).
- Passeport.

Pour une naissance hors du Québec:

- Un extrait de naissance indiquant les noms du père et de la mère, rédigé en français ou en anglais. S'il ne l'est pas, il doit être accompagné d'une traduction française officielle. **Un affidavit est refusé.**

2. Les relevés de notes

- Dernier relevé de notes des études secondaires avec la mention DES accordé et les préalables requis, si c'est le cas, émis par le ministère de l'Éducation.
- Dernier bulletin cumulatif de cours suivis au niveau collégial, s'il y a lieu.
- Dernier relevé de notes de cours suivis au niveau universitaire, s'il y a lieu.
- Une attestation d'équivalences d'études émise par le MRCI, si la personne n'a jamais fréquenté d'établissements scolaires canadiens. Pour obtenir ce document, il faut téléphoner au Service des équivalences du MRCI au (514) 864-9191.

3. La preuve que les candidats sont résidents du Québec

Depuis la session d'automne 2000, tous les citoyens canadiens et résidents permanents inscrits dans un cégep qui ne pourront se qualifier en tant que résident du Québec devront déboursier des droits de scolarité de 1198 \$ par session pour un étudiant à temps plein ou 5,85 \$ par période d'enseignement pour un étudiant à temps partiel. La détermination des frais de scolarité relève du ministère de l'Éducation et ils peuvent être modifiés sans préavis. Cependant, advenant une modification de ces frais, nous vous en informerons dans les meilleurs délais possibles. Pour vous qualifier en tant que résident du Québec, vous devez nous fournir un ou plusieurs documents. De façon générale, les cas permettant de vous qualifier en tant que résident du Québec sont décrits dans la section *Attestation de résidence au Québec*, pages 32 à 34.

POUR LES PERSONNES NÉES HORS DU CANADA

1. La preuve du statut légal au Canada

Certificat de citoyenneté, résidence permanente ou statut de réfugié politique reconnu.

2. Le certificat de sélection du Québec (C.S.Q.)

Le certificat de sélection du Québec ou le formulaire d'immigration IMM 1000 avec la mention du C.S.Q. Si vous n'avez plus votre C.S.Q., veuillez consulter la section *Informations complémentaires*, page 10.

Si vous n'avez pas de certificat de sélection du Québec (C.S.Q.), veuillez vous référer à la section *Attestation de résidence au Québec*, pages 32 à 34.

*** Veuillez apporter vos originaux et des photocopies lisibles. Nous conserverons les copies au dossier.**

> Coûts

Droits d'admission

Pour tout nouvel étudiant et pour ceux qui n'ont pas suivi de cours au Cégep le dernier semestre..... **30 \$**

Droits d'inscription

- Temps plein : **par session**..... **20 \$**
- Temps partiel : **par cours/par session** **5 \$**

Droits de scolarité

• Temps plein

Tout étudiant inscrit à 4 cours ou à 180 périodes d'enseignement dans un programme de DEC ou d'une AEC autorisée et financée bénéficie de la gratuité..... **Nil**

• Temps partiel dans un programme de DEC ou d'une AEC

Tout étudiant inscrit dans un programme à moins de 4 cours ou de 180 périodes d'enseignement doit acquitter les droits exigibles **par période** **2 \$**

Droits afférents et de toute nature

- Temps plein : **par session**..... **73 \$**
- Temps partiel : **par cours/par session** **18,50 \$**

Association étudiante

Pour les étudiants à temps plein seulement..... **20 \$**

La Fondation du cégep du Vieux Montréal (CANO)

..... **5 \$**

Créée en 1990, La Fondation du cégep du Vieux Montréal contribue au développement du Cégep. Elle finance ainsi des projets qui visent à enrichir la vie pédagogique et étudiante (bonification du programme de bourses, enrichissement du fonds de bibliothèque, achat de micro-ordinateurs pour des travaux scolaires, stages...).

Selon l'entente intervenue entre La Fondation et l'Association Générale Étudiante du cégep du Vieux Montréal, laquelle fut ratifiée lors de l'assemblée générale de l'Association le 22 mars 1995, vous êtes amené à verser une contribution automatique non obligatoire à La Fondation. Advenant le cas où vous refuseriez de vous associer à la campagne de La Fondation, vous pourriez obtenir le remboursement de cette contribution en vous procurant, au Centre de renseignements, le formulaire prévu à cet effet, et en le remettant dûment rempli au Centre de renseignements avant le 15 février 2012. Vous devrez ensuite vous présenter à la caisse centrale du Collège, entre le 15 février et le 15 mars 2012, pour obtenir votre rem-boursement. Pour plus d'information sur les modalités de remboursement, veuillez vous adresser au Centre de renseignements, au 3^e étage.

À l'attention des étudiants nés à l'étranger

Tous les étudiants qui ne fourniront pas **une preuve de leur statut légal au Canada leur donnant droit à la gratuité** (ex.: un formulaire IMM 1000 pour le résident permanent, un certificat de citoyenneté canadienne, une preuve de statut de réfugié politique reconnu ou autres) seront tenus d'acquitter, **en plus**, les droits de scolarité suivants :

- programmes préuniversitaires, techniques humaines, techniques administratives : **4 949 \$ par session**
- techniques physiques, techniques des arts et lettres : **6 406 \$ par session**
- techniques biologiques : **7 670 \$ par session**

La détermination des frais de scolarité relève du ministère de l'Éducation et **ils peuvent être modifiés sans préavis**. Cependant, advenant une modification de ces frais, nous vous en informerons dans les meilleurs délais possibles.

Modalités de paiement

Tous ces frais sont payables au moment de l'inscription, en un seul versement, par mandat-poste, par chèque ou en argent. Les services financiers émettront des reçus pour usage fiscal. Les cartes de crédit MasterCard et Visa et la carte Interac sont acceptées. De plus, toutes les inscriptions, réinscriptions et modifications de choix de cours faites **après le 18 janvier 2012** devront être **payées immédiatement** en argent comptant, par MasterCard, par Visa ou par Interac.

NB: Tous les chèques sans provision amènent automatiquement la désinscription.

Frais de retard

• Anciens étudiants :

Les frais d'inscription doivent être acquittés entre le **22 novembre** et le **9 décembre 2011** inclusivement. À compter du 10 décembre 2011, des frais de retard de 20 \$ vous seront automatiquement facturés.

• Nouveaux étudiants :

Tous les frais doivent être acquittés au plus tard le **19 janvier 2012**. À compter du 20 janvier 2012, des frais de retard de 20 \$ vous seront automatiquement facturés.

Modalités de remboursement

• Annulation partielle par l'étudiant :

Tous les cours annulés **au plus tard le 17 février 2012** sont rem-boursés, pour ce qui est des droits de scolarité. Les droits d'admission et d'inscription, les droits afférents et de toute nature et la cotisation à l'Association étudiante ne sont pas remboursables.

• Annulation partielle par le Cégep:

La direction de la Formation continue se réserve le droit d'annuler un ou des cours prévus à l'horaire. Dans un tel cas, les droits de scolarité et les droits d'inscription inhérents aux cours annulés sont remboursés.

• Annulation complète par l'étudiant:

L'annulation complète effectuée par l'étudiant **au plus tard le 17 février 2012** amène le remboursement des droits de scolarité, des droits afférents et de toute nature et de la cotisation à l'Association étudiante.

• Annulation complète par le Cégep:

L'annulation complète effectuée par le Cégep amène le rembour-sement des droits d'admission et d'inscription, des droits de scolarité, des droits afférents et de toute nature et de la cotisation à l'Association étudiante.

> Pour les nouveaux — Frais à la session d'hiver 2012

Exigences pour les étudiants nés hors Québec

Les candidats nés hors Québec (résident permanent ou citoyen canadien incluant les étudiants des autres provinces du Canada) doivent fournir un document attestant qu'ils ont le statut de résident du Québec. Pour plus de précision, voir la section *Attestation de résidence au Québec*, pages 32 à 34.

1^{er} EXEMPLE

ÉTUDIANT TEMPS PLEIN : 4 cours ou 180 périodes de cours

Frais :	Droits d'admission	30 \$
	Droits d'inscription	20 \$
	Droits afférents et de toute nature	73 \$
	Association étudiante	20 \$
	La Fondation du C.V.M.	5 \$
	Total:	148 \$

2^e EXEMPLE

Pour les étudiants inscrits dans un programme de DEC ou d'AEC

ÉTUDIANT TEMPS PARTIEL : moins de 4 cours ou moins de 180 périodes de cours

Frais :	Droits de scolarité	2 \$	par période de cours
	Droits d'admission	30 \$	
	Droits d'inscription	5 \$	par cours
	Droits afférents et de toute nature	18,50 \$	par cours
	La Fondation du C.V.M.	5 \$	

$$1 \text{ cours de } 45 \text{ h} \times 2 \$ = 90 \$ + 58,50 \$ = 148,50 \$$$

$$1 \text{ cours de } 60 \text{ h} \times 2 \$ = 120 \$ + 58,50 \$ = 178,50 \$$$

$$1 \text{ cours de } 75 \text{ h} \times 2 \$ = 150 \$ + 58,50 \$ = 208,50 \$$$

$$1 \text{ cours de } 90 \text{ h} \times 2 \$ = 180 \$ + 58,50 \$ = 238,50 \$$$

$$1 \text{ cours de } 105 \text{ h} \times 2 \$ = 210 \$ + 58,50 \$ = 268,50 \$$$

$$2 \text{ cours pour } 90 \text{ h} \times 2 \$ = 180 \$ + 82 \$ = 262 \$$$

$$2 \text{ cours pour } 105 \text{ h} \times 2 \$ = 210 \$ + 82 \$ = 292 \$$$

$$2 \text{ cours pour } 120 \text{ h} \times 2 \$ = 240 \$ + 82 \$ = 322 \$$$

$$2 \text{ cours pour } 135 \text{ h} \times 2 \$ = 270 \$ + 82 \$ = 352 \$$$

$$2 \text{ cours pour } 150 \text{ h} \times 2 \$ = 300 \$ + 82 \$ = 382 \$$$

$$2 \text{ cours pour } 165 \text{ h} \times 2 \$ = 330 \$ + 82 \$ = 412 \$$$

$$3 \text{ cours pour } 135 \text{ h} \times 2 \$ = 270 \$ + 105,50 \$ = 375,50 \$$$

$$3 \text{ cours pour } 150 \text{ h} \times 2 \$ = 300 \$ + 105,50 \$ = 405,50 \$$$

$$3 \text{ cours pour } 165 \text{ h} \times 2 \$ = 330 \$ + 105,50 \$ = 435,50 \$$$

Le Collège ne peut garantir une offre de formation à temps plein à l'AEC ou au DEC.

> Pour les anciens — Frais à la session d'hiver 2012

1^{er} EXEMPLE

ÉTUDIANT TEMPS PLEIN : 4 cours ou 180 périodes de cours

Frais :	Droits d'inscription	20 \$
	Droits afférents et de toute nature	73 \$
	Association étudiante	20 \$
	La Fondation du C.V.M.	5 \$
	Total:	118 \$

2^e EXEMPLE

Pour les étudiants inscrits dans un programme de DEC ou d'AEC

ÉTUDIANT TEMPS PARTIEL : moins de 4 cours ou moins de 180 périodes de cours

Frais :	Droits de scolarité	2 \$ par période de cours
	Droits d'inscription	5 \$ par cours
	Droits afférents et de toute nature	18,50 \$ par cours
	La Fondation du C.V.M.	5 \$

1 cours de	45 h	x 2 \$ = 90 \$	+ 28,50 \$ = 118,50 \$
1 cours de	60 h	x 2 \$ = 120 \$	+ 28,50 \$ = 148,50 \$
1 cours de	75 h	x 2 \$ = 150 \$	+ 28,50 \$ = 178,50 \$
1 cours de	90 h	x 2 \$ = 180 \$	+ 28,50 \$ = 208,50 \$
1 cours de	105 h	x 2 \$ = 210 \$	+ 28,50 \$ = 238,50 \$
2 cours pour	90 h	x 2 \$ = 180 \$	+ 52 \$ = 232 \$
2 cours pour	105 h	x 2 \$ = 210 \$	+ 52 \$ = 262 \$
2 cours pour	120 h	x 2 \$ = 240 \$	+ 52 \$ = 292 \$
2 cours pour	135 h	x 2 \$ = 270 \$	+ 52 \$ = 322 \$
2 cours pour	150 h	x 2 \$ = 300 \$	+ 52 \$ = 352 \$
2 cours pour	165 h	x 2 \$ = 330 \$	+ 52 \$ = 382 \$
3 cours pour	135 h	x 2 \$ = 270 \$	+ 75,50 \$ = 345,50 \$
3 cours pour	150 h	x 2 \$ = 300 \$	+ 75,50 \$ = 375,50 \$
3 cours pour	165 h	x 2 \$ = 330 \$	+ 75,50 \$ = 405,50 \$

Le Collège ne peut garantir une offre de formation à temps plein à l'AEC ou au DEC.

> Services offerts

AIDE FINANCIERE

- Renseignements sur la loi et les règlements de l'Aide financière aux étudiants
- Calcul de l'aide accordée
- Évaluation du budget de l'étudiant
- Intervention auprès du Ministère dans les cas de correction ou de révision de dossiers
- Remise de l'aide
- Vérification des différents formulaires

Sur rendez-vous les mercredis, de 17h à 19h.

Pour prendre rendez-vous :

(514) 982-3437, poste 2445

Lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

CARTE D'ETUDIANT

Afin de bénéficier des services qui vous sont offerts (prêts d'équipements auprès des services audiovisuels, des comptoirs de prêts pour les laboratoires et prêts de volumes à la bibliothèque, ...), vous devez vous procurer votre carte d'étudiant. Le Centre de renseignements, situé dans le hall d'entrée au 3^e étage, émettra ou validera votre carte d'étudiant pour la session.

DEFICIENCE AUDITIVE



L'ensemble de nos cours sont accessibles aux personnes malentendantes.

AIDE PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL

Si vous avez besoin d'aide concernant les questions suivantes : admissions, étude de dossiers, validation et renseignements sur le choix de cours, modifications à l'horaire, changements d'orientation et de statut, informations pédagogiques, scolaires et professionnelles, l'aide pédagogique individuel de la Formation continue est disponible sur rendez-vous, au **local A3.78**, ou en téléphonant au **(514) 982-3434**.

CONSEILLER D'ORIENTATION

Un bon choix, ça se prépare! Nous vous offrons les services d'un conseiller d'orientation afin de vous aider dans la connaissance de vous-même, de vos aptitudes, de vos intérêts et dans le choix de profils de carrière. Le conseiller d'orientation de la Formation continue est disponible sur rendez-vous, au **local A3.78**.

CAISSE CENTRALE – HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi : 9h à 11h45 et 13h15 à 15h45

Vendredi : 9h à 11h45 et 13h15 à 14h45

10, 11 et 17 janvier 2012 : la Caisse centrale sera ouverte jusqu'à 19h30.

STATIONNEMENT

Le cégep du Vieux Montréal dispose d'un stationnement intérieur surveillé de 200 places. Il est situé tout juste à l'ouest de l'entrée principale de la rue Ontario.

- **Billet d'une journée** : Au coût de 12 \$ pour chaque portion de 12 heures.
Stationnement accessible de 15h30 à 23h du lundi au vendredi et en tout temps la fin de semaine (24 heures).
- **Passe de session** : Au coût de 275 \$.
La passe est en vente à la caisse centrale les 30 et 31 janvier 2012 jusqu'à 19h.
Stationnement accessible de 15h30 à 23h du lundi au vendredi et de 7h à 17h le samedi. **Stationnement non disponible le dimanche.**

> Informations complémentaires

MISE EN GARDE

Pour faciliter la planification de vos choix de cours et de vos activités, nous vous présentons la liste des cours offerts pour les trois prochaines sessions, soit hiver 2012, automne 2012 et hiver 2013. Cependant, l'offre de cours pour les prochaines sessions pourrait être modifiée selon de nouveaux besoins.

TEST DE CLASSEMENT

ANGLAIS

Les étudiants qui s'inscrivent **pour la première fois** à un cours d'anglais doivent, avant de compléter leur choix de cours, **passer un test de classement TCALS**.

Ce test est d'une durée de 75 minutes et doit être effectué sur Omnivox à partir d'un ordinateur muni d'une sortie audio. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Omnivox (<https://cvm.omnivox.ca>) sous la rubrique « Classement en langue ». Le code d'accès pour pouvoir effectuer votre test est « anglais ».

PRÉALABLES

PREALABLE ABSOLU

Identifie un cours qui, sans exception, doit être réussi avant que l'étudiant puisse s'inscrire au cours suivant.

COREQUIS

Identifie un cours à suivre avant ou à la même session que le cours concerné.

LISTE DE PRÉSENCES

Lors des premiers cours, il est de votre responsabilité de vérifier si votre nom apparaît sur la liste de présences. S'il n'apparaît pas, vous devez vous présenter avec votre horaire au service de l'Encadrement scolaire, au local A3.78

MISE EN GARDE POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS À QUATRE COURS OU À 180 PÉRIODES DE COURS

Si votre professeur n'est pas en mesure de confirmer votre présence au **17 février 2012**, dans chacun de vos cours, cette absence aura comme conséquence de vous déclarer étudiant à temps partiel et l'impact sera le suivant : une facturation de 2 \$ par période de cours pour chacun des cours confirmés jusqu'à concurrence de trois cours ou de 175 périodes de cours et, pour ceux qui sont soumis aux exigences des prêts et bourses, l'annulation du prêt et de la bourse. En conséquence, la seule façon de maintenir votre statut de temps plein est d'assister et de confirmer votre présence à tous vos cours

POUR OBTENIR UNE NOUVELLE COPIE DU CSQ

Vous pouvez procéder de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Vous pouvez téléphoner au (514) 864-9191 ou vous présenter au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) au 276, rue Saint-Jacques, Montréal, 4^e étage (station de métro Square Victoria), muni d'une copie de votre formulaire IMM 1000 ou, si vous ne l'avez plus, de votre carte de citoyenneté canadienne.
- Envoyer par télécopie au MRCI au (514) 873-9931 une copie de votre formulaire IMM 1000 ou, si vous ne l'avez plus, une photocopie recto verso de votre carte de citoyenneté canadienne. Il est très important d'ajouter vos nom, prénom, date de naissance, adresse complète actuelle et numéro de téléphone afin que le Ministère vous poste, dans les meilleurs délais, une attestation confirmant l'obtention du certificat de sélection du Québec.

> Reconnaissance des acquis

RENCONTRES D'INFORMATION POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS À L'UN DE CES DEUX PROGRAMMES.

RENCONTRES IMPORTANTES : TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

RECONNAISSANCE DES ACQUIS (date limite de dépôt des dossiers : **2 mars**)
ET
ÉQUIVALENCE DE COURS

Mardi, le 7 février, de 18h à 19h, au local A7.07

OU

Jeudi, le 16 février, de 18h à 19h, au local A7.07

SÉANCE D'INFORMATION POUR LES STAGES 1, 2 et 3 (**Automne 2012**)

Lundi, le 5 mars, de 18h à 19h, au local A7.07

OU

Mercredi, le 7 mars, de 18h à 19h, au local A7.07

ATTENTION :

L'étudiant doit trouver et faire approuver son milieu de stage par la coordination départementale en éducation spécialisée à la Formation continue **au plus tard le 15 mai**, sinon l'étudiant sera automatiquement désinscrit de son stage à l'automne 2012.

RENCONTRE IMPORTANTE : TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE

SÉANCE D'INFORMATION ET D'INSCRIPTIONS

Mercredi, le 15 février, à 18h, au local A4.61

> Notes

DEC EN SCIENCES DE LA NATURE – 2B0.FC (200.B0)

Conditions spécifiques d'admission :

- TS 5^e ou SN 5^e ou mathématiques 536
- Chimie 5^e ou chimie 534
- Physique 5^e ou physique 534
- S'inscrire à un minimum d'un cours de la formation spécifique

Session 1

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
101-NYA-05	Évolution et diversité du vivant	75		7102	Lundi, 16h15 à 18h30 Mercredi, 16h15 à 18h30	√	√	√
201-NYA-05	Calcul différentiel	75	Mathématiques 536 ou l'équivalent	7105	Lundi, 19h à 21h15 Mercredi, 19h à 21h15	√	√	√
202-NYA-05	Chimie générale : la matière	75	Chimie 534 ou l'équivalent	7108	Mardi, 19h à 21h40 Jeudi, 19h à 21h40	√	√	√

Session 2

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
201-NYB-05	Calcul intégral	75	201-NYA-05	7106	Mardi, 16h15 à 18h30 Jeudi, 16h15 à 18h30	√	√	√
202-NYB-05	Chimie des solutions	75	202-NYA-05	7109	Lundi, 19h à 21h40 Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√
203-NYA-05	Mécanique	75	201-NYA-05 et physique 534	7110	Mardi, 19h à 21h40 Jeudi, 19h à 20h45	√	√	√

Session 3

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
201-JAN-VM	Probabilités et statistiques	60	201-NYA-05	7104	Lundi, 16h15 à 18h Mercredi, 16h15 à 18h	√		√
201-NYC-05	Algèbre linéaire et géométrie vectorielle	75	201-NYA-05	7107	Mardi, 19h à 21h15 Jeudi, 19h à 21h15	√		√
203-NYB-05	Électricité et magnétisme	75	201-NYB-05 et 203-NYA-05	7111	Lundi, 19h à 20h45 Mercredi, 19h à 21h40	√		√

Session 4

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
101-JAL-VM	Biologie générale II	60	101-NYA-05		Non offert à cette session		√	
201-JAM-VM	Calcul différentiel et intégral III	60	201-NYB-05		Offert en commandite de jour			
202-JAL-VM	Chimie organique I	60	202-NYA-05 et 202-NYB-05		Non offert à cette session		√	
203-NYC-05	Ondes et physique moderne	75	201-NYB-05 et 203-NYA-05		Non offert à cette session		√	
360-JAL-VM	Activité d'intégration en sciences de la nature (épreuve synthèse)	45	Tous les cours du programme		Ce cours est offert de jour à la session H-12. Pour vous y inscrire, vous devez demander une commandite à votre API.	√		√

DEC EN SCIENCES HUMAINES (Regards sur la personne) – 330.FC (300.A0)

Conditions spécifiques d'admission :

- S'inscrire à un minimum d'un cours de la formation spécifique
- Mathématiques 416 ou CST 4^e secondaire

Session 1

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
350-103-RE	Initiation à la psychologie	60		7324	Lundi, 18h05 à 21h40	√		√
381-901-VM	L'humain : identités biologiques et culturelles	45			Non offert à cette session		√	
387-960-VM	Individu et société	45			Non offert à cette session		√	

Session 2

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
330-911-RE	Initiation à l'histoire de la civilisation occidentale	60		7121	Lundi, 18h05 à 21h40	√		√
350-901-VM	Psychologie du développement	45			Non offert à cette session		√	
360-300-RE	Méthodes quantitatives en sciences humaines	60		7370	Mardi, 18h05 à 21h40	√		√
387-962-VM	Sociologie du changement	60		7372	Mercredi, 18h05 à 21h40	√		√

Session 3

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
201-301-RE	Méthodes quantitatives avancées	45	360-300-RE	7103	Mardi, 19h à 21h40	√		√
300-300-RE	Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines	60	360-300-RE		Non offert à cette session		√	
330-951-VM	Les fondements historiques du Québec contemporain	45		7122	Samedi, 8h55 à 11h35	√		√
350-930-VM	Psychologie de la sexualité	45		7327	Vendredi, 19h à 21h40	√		√
383-920-RE	Initiation à l'économie globale	45			Non offert à cette session		√	

DEC EN SCIENCES HUMAINES (Regards sur la personne) – 330.FC (300.A0)

Session 4

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
101-901-RE	Biologie humaine	45		7100	Jeudi, 19h à 21h40	√		√
300-301-RE	Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines (épreuve synthèse)	45	300-300-RE		Ce cours est offert en commandite de jour			
350-213-VM	Psychologie de la santé mentale	45			Non offert à cette session		√	
381-916-VM	L'anthropologie et les enjeux contemporains	45		7371	Samedi, 12h35 à 15h15	√		√
387-401-VM	Amour, couple et famille : approche sociologique	45			Non offert à cette session		√	

DEC EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – 35A.FC (351.A0)

Conditions spécifiques d'admission :

Vous devez présenter une lettre de recommandation attestant que vous avez un minimum de 35 heures comme intervenant/e auprès de clientèle en difficulté (voir la section « Inscription – Techniques d'éducation spécialisée », page 3.

RENCONTRES IMPORTANTES : TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
RECONNAISSANCE DES ACQUIS (date limite de dépôt des dossiers : 2 mars) ET ÉQUIVALENCE DE COURS Mardi, le 7 février , de 18h à 19h, au local A7.07 OU Jeudi, le 16 février , de 18h à 19h, au local A7.07
SÉANCE D'INFORMATION POUR LES STAGES 1, 2 et 3 (Automne 2012) Lundi, le 5 mars , de 18h à 19h, au local A7.07 OU Mercredi, le 7 mars , de 18h à 19h, au local A7.07 Dépôt de la fiche de confirmation d'un milieu de stage : au plus tard le 15 mai (sinon l'étudiant sera automatiquement désinscrit de son stage à l'automne 2012).

Session 1

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
350-A13-VM	Psychologie du développement de la personne I	60		7328	Lundi, 18h05 à 21h40	√	√	√
350-A13-VM	Psychologie du développement de la personne I	60		7329	Jeudi, 18h05 à 21h40	√	√	√
351-A13-VM	Activité I	45		7332	Jeudi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A13-VM	Activité I	45		7333	Vendredi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A14-VM	Adaptation I	45		7334	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A14-VM	Adaptation I	45		7335	Mardi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A15-VM (351-A11-VM)	Fonction de travail et premiers soins	60	Ce cours se donnera aux dates suivantes : 28 janvier, 11 et 25 février, 10 et 24 mars, 21 avril, 5 mai. La carte de la Croix-Rouge et la carte du PDSB ne remplacent pas le cours.	7336	Samedi, 8h à 12h30 et 13h30 à 17h05	√	√	√
351-A15-VM (351-A11-VM)	Fonction de travail et premiers soins	60	Ce cours se donnera aux dates suivantes : 4 et 18 février, 3, 17 et 31 mars 14 et 28 avril. La carte de la Croix-Rouge et la carte du PDSB ne remplacent pas le cours.	7337	Samedi, 8h à 12h30 et 13h30 à 17h05	√	√	√
351-A16-VM (351-A12-VM)	Communication	45		7338	Mardi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A16-VM (351-A12-VM)	Communication	45		7339	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√

DEC EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – 35A.FC (351.A0)

Session 2

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
350-A22-VM	Psychologie du développement de la personne II	60	350-A13-VM	7330	Mardi, 18h05 à 21h40	√	√	√
350-A22-VM	Psychologie du développement de la personne II	60	350-A13-VM	7331	Mercredi, 18h05 à 21h40	√	√	√
351-A21-VM	Adaptation II	45		7340	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A21-VM	Adaptation II	45	Ce cours se donnera aux dates suivantes : 4 et 18 février, 3, 17 et 31 mars, 14 et 28 avril, 12 mai (12h35 à 15h15).	7341	Samedi, 8h55 à 11h35 et 12h35 à 15h15	√	√	√
351-A22-VM	L'observation et ses méthodes	45	Pour atteindre les objectifs de ce cours, vous devrez être en stage ou en contact avec une personne à observer.	7342	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A22-VM	L'observation et ses méthodes	45	Pour atteindre les objectifs de ce cours, vous devrez être en stage ou en contact avec une personne à observer.	7343	Samedi, 8h55 à 11h35 (Congé le 7 avril 2012)	√	√	√
351-ST1-VM (351-A29-VM)	Stage I	90	Corequis : 351-A22-VM Le cours 351-ST1-VM comprend un stage dans un milieu (une journée par semaine pendant 10 semaines, du 13 février au 21 avril 2012) et des rencontres au cégep avec votre superviseur (selon l'horaire ci-contre). Vous connaîtrez le nom de votre superviseur de stage lors de votre premier cours. La date limite d'abandon pour le stage I sera le 24 février 2012 .	7367	Jeudi, 19h à 21h40	√	√	√
387-A21-VM	Le contexte social de la personne	45		7373	Mardi, 19h à 21h40	√	√	√
387-A21-VM	Le contexte social de la personne	45		7374	Vendredi, 19h à 21h40	√	√	√

DEC EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – 35A.FC (351.A0)

Session 3

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
351-A31-VM	Approches d'intervention et problématiques d'adaptation	45		7344	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A31-VM	Approches d'intervention et problématiques d'adaptation	45		7345	Samedi, 8h55 à 11h35 (Congé le 7 avril 2012)	√	√	√
351-A32-VM	Adaptation III	45	351-A14-VM	7346	Jeudi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A32-VM	Adaptation III	45	351-A14-VM	7347	Samedi, 12h35 à 15h15 (Congé le 7 avril 2012)	√	√	√
351-A33-VM	Activité II	60	351-A13-VM	7348	Lundi, 18h05 à 21h40	√	√	√
351-A33-VM	Activité II	60	351-A13-VM	7349	Mardi, 18h05 à 21h40	√	√	√
351-A34-VM	La technologie appliquée à l'éducation spécialisée	45		7350	Mardi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A34-VM	La technologie appliquée à l'éducation spécialisée	45		7351	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A35-VM	Réseaux et services	60		7352	Lundi, 18h05 à 21h40	√	√	√
351-A35-VM	Réseaux et services	60		7353	Jeudi, 18h05 à 21h40	√	√	√

DEC EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – 35A.FC (351.A0)

Session 4

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
351-A41-VM	Élaboration du plan d'intervention	45	351-A22-VM, 351-A31-VM, 351-A33-VM et 351-ST1-VM Pour atteindre les objectifs de ce cours, vous devrez être en stage ou en contact avec une clientèle.	7354	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A41-VM	Élaboration du plan d'intervention	45	351-A22-VM, 351-A31-VM, 351-A33-VM et 351-ST1-VM Pour atteindre les objectifs de ce cours, vous devrez être en stage ou en contact avec une clientèle.	7355	Mardi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A42-VM	Animation de groupes de clientèles et d'équipes de travail	45	351-ST1-VM	7356	Jeudi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A42-VM	Animation de groupes de clientèles et d'équipes de travail	45	351-ST1-VM	7357	Vendredi, 19h à 21h40	√	√	√
351-ST2-VM (351-A49-VM)	Stage II	315	351-ST1-VM et 351-A33-VM Le cours 351-ST2-VM comprend un stage dans un milieu (trois jours par semaine pendant 13 semaines, du 6 février au 5 mai 2012) et des rencontres au cégep avec votre superviseur (selon l'horaire ci-contre). Vous connaîtrez le nom de votre superviseur de stage lors de votre premier cours. La date limite d'abandon pour le stage II sera le 24 février 2012 .	7368	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√

DEC EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – 35A.FC (351.A0)

Session 5

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
351-A51-VM	L'éducateur spécialisé et la relation aidante	45	351-ST2-VM Pour atteindre les objectifs de ce cours, vous devrez être en stage ou en contact avec une clientèle.	7358	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A51-VM	L'éducateur spécialisé et la relation aidante	45	351-ST2-VM Pour atteindre les objectifs de ce cours, vous devrez être en stage ou en contact avec une clientèle.	7359	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√
351-ST3-VM (351-A59-VM)	Stage III	600	351-A41-VM et 351-ST2-VM Le cours 351-ST3-VM comprend un stage dans un milieu (quatre jours par semaine pendant 15 semaines, du 30 janvier au 12 mai 2012), des rencontres au cégep (horaire à déterminer avec votre superviseur) et un séminaire (selon l'horaire ci-contre). Vous connaîtrez le nom de votre superviseur de stage au début de la session. La date limite d'abandon pour le stage III sera le 17 février 2012 .	7369	Mardi, 19h à 21h40	√	√	√

DEC EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE – 35A.FC (351.A0)

Session 6

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
351-A61-VM	Interactions avec des clientèles de communautés interculturelles	45	351-ST1-VM	7360	Vendredi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A61-VM	Interactions avec des clientèles de communautés interculturelles	45	351-ST1-VM Ce cours se donnera aux dates suivantes : 28 janvier, 11 et 25 février, 10 et 24 mars, 21 avril, 5 mai et 19 mai (8h55 à 11h35).	7361	Samedi, 8h55 à 11h35 et 12h35 à 15h15	√	√	√
351-A62-VM	Projet de fin d'études (épreuve synthèse)	90	351-A51-VM et 351-ST3-VM	7362	Lundi, 19h à 21h40 Mardi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A63-VM	Protection de l'intégrité et interventions en situations de crise	45	351-ST2-VM Corequis : 351-A51-VM	7363	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A63-VM	Protection de l'intégrité et interventions en situations de crise	45	351-ST2-VM Corequis : 351-A51-VM	7364	Jeudi, 19h à 21h40	√	√	√
351-A64-VM	Difficultés d'apprentissage scolaire et de langage	60	351-A41-VM	7365	Mercredi, 18h05 à 21h40	√	√	√
351-A64-VM	Difficultés d'apprentissage scolaire et de langage	60	351-A41-VM	7366	Jeudi, 18h05 à 21h40	√	√	√

AEC EN PRÉVENTION DES INCENDIES – JCC.07

Conditions spécifiques d'admission :

Aucune

Session 1

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
311-8C4-MO	Construction I : petits bâtiments	60			Non offert à cette session		√	
311-8E4-MO	Protection incendie de petits bâtiments	60			Non offert à cette session		√	
311-8F4-MO	Activités préventives	60			Non offert à cette session		√	
311-8J3-MO	Électricité et chauffage de petits bâtiments	45			Non offert à cette session		√	

Session 2

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
311-8H4-MO	Construction II : risques élevés et très élevés	60		7113	Mardi, 18h05 à 21h40	√		√
311-8H4-MO	Construction II : risques élevés et très élevés	60		7114	Mercredi, 18h05 à 21h40	√		
311-8K3-MO	Réglementation et méthodologie d'inspection	45		7115	Mardi, 19h à 21h40	√		√
311-8K3-MO	Réglementation et méthodologie d'inspection	45		7116	Mercredi, 19h à 21h40	√		
311-8L3-MO	Mécanismes de détection	45	Corequis : 311-8K3-MO	7117	Jeudi, 19h à 21h40	√		√
311-8N3-MO	Introduction aux matières dangereuses	45	Corequis : 311-8K3-MO	7118	Lundi, 19h à 21h40	√		√

Session 3

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
311-8J4-MO	Installations fixes d'extinction à eau	60	311-8E4-MO et 311-8K3-MO		Non offert à cette session		√	
311-8K4-MO	Inspection de bâtiments à risques élevés et très élevés	60	311-8H4-MO et 311-8N3-MO		Non offert à cette session		√	
311-8M3-MO	Électricité et mécanique du bâtiment avancées	45	311-8J3-MO et 311-8K3-MO		Non offert à cette session		√	
311-8R3-MO	Plans et mesures d'urgence	45	311-8L3-MO et 311-8N3-MO Corequis : 311-8K4-MO et 311-8M3-MO		Non offert à cette session		√	

AEC EN PRÉVENTION DES INCENDIES – JCC.07

Session 4

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
311-8A8-MO	Stage en prévention des incendies	120	Tous les cours des sessions précédentes ou posséder de l'expérience dans le domaine Corequis : 311-8P3-MO et 311-8Q3-MO	7112	Lundi, 19h à 21h40	√		√
311-8P3-MO	Installations fixes d'extinction à agents spéciaux et extincteurs portatifs	45	311-8E4-MO et 311-8K3-MO	7119	Mercredi, 19h à 21h40	√		√
311-8Q3-MO	Recherche des causes et des circonstances d'un incendie	45	311-8E4-MO et 311-8J3-MO	7120	Jeudi, 19h à 21h40	√		√

AEC EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE – JEE.OK

Conditions spécifiques d'admission :

Les places dans ce programme étant contingentées, une sélection des candidatures sera faite lors des périodes d'inscription. Vous devrez donc lors de votre rendez-vous, en plus des documents décrits à la section « Admission – Inscription », remettre une lettre expliquant votre motivation personnelle à vous inscrire en Éducation à l'enfance, ainsi qu'une lettre attestant de votre expérience dans le domaine.

Session 1

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
322-A21-VM	Profession : éducatrice et éducateur à l'enfance	45		7321	Mardi, 19h à 21h40	√	√	√
322-783-RL	Habilités créatives en milieu de travail	45		7320	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
350-11B-VM (350-11A-VM)	Le développement de l'enfant de 0 à 3 ans	45		7325	Jeudi, 19h à 21h40	√	√	√
412-763-RL	Rédaction et résumé de textes de français	45		7600	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√

Session 2

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
322-713-RL	La sécurité en milieu de garde ⁽¹⁾	45	Ce cours se donnera aux dates suivantes : 28 janvier, 11 et 25 février, 10 et 24 mars, 14 et 28 avril.	7311	Samedi, 8h55 à 11h35 et 12h35 à 17h05	√	√	√
322-713-RL	La sécurité en milieu de garde ⁽¹⁾	45	Ce cours se donnera aux dates suivantes : 4 et 18 février, 3, 17 et 31 mars, 21 avril, 5 mai.	7312	Samedi, 8h55 à 11h35 et 12h35 à 17h05	√		
322-733-RL	Habilités de communication professionnelle	45		7315	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
322-733-RL	Habilités de communication professionnelle	45		7316	Vendredi, 19h à 21h40	√		
322-753-RL	Le développement de relations significatives avec l'enfant	45		7319	Jeudi, 19h à 21h40	√	√	√
350-12B-VM (350-12A-VM)	Le développement de l'enfant de 3 à 12 ans	45	350-11B-VM	7326	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√

(1) Ce cours inclut la formation de 16 périodes en premiers soins.

AEC EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE – JEE.0K

Session 3

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
322-11A-VM	L'expression par le mouvement et jeux de motricité	45		7300	Mardi, 19h à 21h40	√	√	√
322-12A-VM	L'expression musicale et jeux sonores	45		7301	Vendredi, 19h à 21h40	√	√	√
322-13A-VM	L'expression plastique chez l'enfant	45		7302	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
322-13A-VM	L'expression plastique chez l'enfant	45	Ce cours se donnera aux dates suivantes : 28 janvier, 11 et 25 février, 10 et 24 mars, 14 et 28 avril.	7303	Samedi, 8h55 à 11h35 et 12h35 à 15h45	√		
322-743-RL	La santé de l'enfant en milieu de garde	45		7317	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√
322-743-RL	La santé de l'enfant en milieu de garde	45		7318	Jeudi, 19h à 21h40	√		

Session 4

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
322-723-RL	Observation de l'enfant	45	Corequis : 322-F10-VM ou travailler dans un milieu de garde	7313	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
322-723-RL	Observation de l'enfant	45	Corequis : 322-F10-VM ou travailler dans un milieu de garde	7314	Mardi, 19h à 21h40	√		
322-F10-VM	Stage 1 : initiation	135	322-713-RL, 322-743-RL, 322-783-RL, 322-A21-VM et 350-11B-VM Corequis : 322-723-RL Vous devez prendre, compléter et remettre votre fiche d'inscription à votre stage, au local A3.78, au plus tard le 16 décembre 2011. Votre stage sera de trois jours par semaine pendant 6 semaines, du 26 mars au 4 mai 2012. Votre superviseur de stage vous contactera par téléphone dans la semaine du 19 mars 2012 pour préciser avec vous votre horaire de stage.	7322	À déterminer avec le superviseur de stage	√	√	√

AEC EN TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE – JEE.OK

Session 5

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
322-14A-VM	La pensée logique chez l'enfant	45		7304	Mercredi, 19h à 21h40	√	√	√
322-15A-VM	Le développement des habiletés sociales chez l'enfant	45		7305	Mardi, 19h à 21h40	√	√	√
322-15A-VM	Le développement des habiletés sociales chez l'enfant	45		7306	Jeudi, 19h à 21h40	√		
322-16A-VM	L'enfant dans son environnement	60	322-F10-VM ou fournir une lettre prouvant que vous possédez une année d'expérience dans le domaine. Ce cours est d'une durée de 10 semaines consécutives et débutera le 28 janvier 2012.	7307	Samedi, 8h55 à 11h35 et 12h35 à 15h15	√	√	√
322-17A-VM	Interventions avec un enfant ou un groupe d'enfants	45	322-723-RL et 322-753-RL	7308	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
322-17A-VM	Interventions avec un enfant ou un groupe d'enfants	45	322-723-RL et 322-753-RL	7309	Jeudi, 19h à 21h40	√		

Session 6

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
322-18A-VM	Séminaire de fin de formation	45	Tous les cours des sessions précédentes Corequis : 322-F20-VM	7310	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
322-F20-VM	Stage 2 : intégration	240	322-17A-VM Corequis : 322-18A-VM Vous devez prendre, compléter et remettre votre fiche d'inscription à votre stage, au local A3.78, au plus tard le 16 décembre 2011. Votre stage sera de trois jours par semaine pendant 10 semaines, du 5 mars au 11 mai 2012. Votre superviseur de stage vous contactera par téléphone à partir du 27 février 2012 pour préciser avec vous votre horaire de stage.	7323	À déterminer avec le superviseur de stage	√	√	√

AEC EN COMMUNICATION ET SURDITÉ – RCT.02

Conditions spécifiques d'admission :

- Avoir complété un DEC ou détenir une combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente
- Avoir une connaissance suffisante de la langue française parlée et écrite
- Avoir manifesté, par son travail ou ses activités personnelles, une sensibilité ou un intérêt pour le milieu de la surdité

Cette formation est offerte de jour (du lundi au vendredi).

L'admission à cette AEC se fait à la session d'automne seulement.

Le calendrier scolaire pour cette AEC diffère de celui présenté à la page 2. Pour les dates de début et de fin de session ainsi que d'annulation sans mention d'échec sur le relevé de notes, vous référer au « Guide de l'étudiant » qui sera distribué lors de la journée d'accueil.

Pour information : 514-982-3437 (poste 7175)

Session 1

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
617-JBM-04	Surdit� et personnes sourdes	60			Non offert � cette session		√	
617-JBN-03	Communication non verbale	45			Non offert � cette session		√	
617-JBP-03	Langue des signes qu�b�coise �l�mentaire	45			Non offert � cette session		√	
617-JBQ-03	Mode oral �l�mentaire	45			Non offert � cette session		√	
617-JBR-03	Aspects culturels de la surdit�	45			Non offert � cette session		√	
617-JBS-03	Langue des signes qu�b�coise interm�diaire I	45	617-JBP-03		Non offert � cette session		√	

Session 2

Cours	Titre	P�riodes	Pr�alables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
617-JBT-03	Mode oral avanc�	45	617-JBQ-03	7700	� d�terminer	√		√
617-JBU-03	Surdit� d'hier � aujourd'hui	45			Non offert � cette session			√
617-JBV-03	Langue des signes qu�b�coise interm�diaire II	45	617-JBS-03	7701	� d�terminer	√		√
617-JBW-03	Langue des signes qu�b�coise avanc�e	45	617-JBV-03	7702	� d�terminer	√		√
617-JBX-04	Milieu sp�cifique	60	617-JBM-04 Corequis : 617-JBT-03 et 617-JBV-03 et 617-JBZ-03	7703	� d�terminer	√		√
617-JBZ-03	Communication sp�cialis�e	45	617-JBM-04 Corequis : 617-JBT-03, 617-JBV-03	7704	� d�terminer	√		√

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE ET PROPRE




Conditions spécifiques d'admission :

Aucune

Éducation physique

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
109-101-MQ (109-103-02)	Ensemble 1 : Activité physique et santé en salle de musculation (109-112-MQ)	30		7200	Jeudi, 19h à 20h45	√	√	√
109-102-MQ (109-104-02)	Ensemble 2 : Démarche en travail corporel et relaxation (109-211-MQ)	30		7201	Mercredi, 19h à 20h45	√	√	√
109-103-MQ (109-105-02)	Ensemble 3 : Mode de vie et volleyball (débutant) (109-393-MQ)	30	109-101-MQ et 109-102-MQ	7202	Mardi, 19h à 20h45	√	√	√






Philosophie

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
340-101-01 (340-103-01)	Philosophie et rationalité ⁽²⁾	60	 Réservé aux personnes sourdes et malentendantes Le cours 340-101-01 est le premier cours de philosophie obligatoire.	7501	Jeudi, 12h35 à 16h10	√		√
340-101-MQ (340-103-04)	Philosophie et rationalité	60	Le cours 340-101-MQ est le premier cours de philosophie obligatoire.	7502	Mardi, 18h05 à 21h40	√	√	√
340-102-01	L'être humain	45	 Réservé aux personnes sourdes et malentendantes 340-101-MQ Le cours 340-102-01 est le deuxième cours de philosophie obligatoire.		Non offert à cette session		√	
340-102-MQ	L'être humain	45	340-101-MQ Le cours 340-102-MQ est le deuxième cours de philosophie obligatoire.	7503	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√
340-4EA-01	Éthique et politique ⁽²⁾	45	 Réservé aux personnes sourdes et malentendantes 340-102-MQ Le cours 340-4EA-01 est le troisième cours de philosophie obligatoire.	7504	Vendredi, 13h30 à 16h10	√		√
340-4EA-VM	Éthique et politique	45	340-102-MQ Le cours 340-4EA-03 est le troisième cours de philosophie obligatoire.	7505	Jeudi, 19h à 21h40	√	√	√

⁽²⁾ Ce cours suit le calendrier scolaire des cours réguliers (de jour).

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE ET PROPRE



Français

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
601-005-01	Pratique du français oral et écrit	90	 Réservé aux personnes sourdes et malentendantes		Non offert à cette session		√	
601-101-01	Écriture et littérature	60	 Réservé aux personnes sourdes et malentendantes		Non offert à cette session		√	
601-101-MQ	Écriture et littérature	60	Ce cours est obligatoire pour ceux dont c'est le premier cours de français au collégial. Il y aura un test de classement lors du premier cours.	7601	Lundi, 18h05 à 21h40	√	√	√
601-102-01	Littérature et imaginaire ⁽²⁾	60	 Réservé aux personnes sourdes et malentendantes 601-101-MQ	6890	Mardi, 12h35 à 16h10	√		√
601-102-MQ	Littérature et imaginaire	60	601-101-MQ	7602	Mardi, 18h05 à 21h40	√	√	√
601-103-01	Littérature québécoise	60	 Réservé aux personnes sourdes et malentendantes 601-102-MQ		Non offert à cette session		√	
601-103-MQ	Littérature québécoise	60	601-102-MQ	7603	Jeudi, 18h05 à 21h40	√	√	√
601-JBZ-01	Littérature et culture contemporaines ⁽²⁾	60	 Réservé aux personnes sourdes et malentendantes 601-103-MQ	6891	Mercredi, 12h35 à 16h10	√		√
601-JBZ-04	Littérature et culture contemporaines	60	601-103-MQ	7605	Mercredi, 18h05 à 21h40	√	√	√
601-JBZ-04	Littérature et culture contemporaines	60	601-103-MQ	7606	Vendredi, 18h05 à 21h40	√		

⁽²⁾ Ce cours suit le calendrier scolaire des cours réguliers (de jour).

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE ET PROPRE

Anglais

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
604-100-01	Anglais – Ensemble I – Niveau I	45	 Réservé aux personnes sourdes et malentendantes 604-001-03 ou obtenir une note de 0 à 48 au test de classement TCALS		Non offert à cette session		√	
604-100-MQ	Anglais – Ensemble I – Niveau I	45	604-001-03 ou obtenir une note de 0 à 48 au test de classement TCALS		Non offert à cette session		√	
604-101-MQ	Anglais – Ensemble I – Niveau II	45	Obtenir une note de 49 à 66 au test de classement TCALS		Non offert à cette session		√	
604-102-MQ	Anglais – Ensemble I – Niveau III	45	Obtenir une note de 67 à 85 au test de classement TCALS		Non offert à cette session		√	
604-JAA-01	Anglais	45	 Réservé aux personnes sourdes et malentendantes		Non offert à cette session			√
604-4P1-VM (604-PU0-VM)	Anglais propre – Ensemble II – Niveau I	45	604-100-MQ ou obtenir une note de 30 à 48 au test de classement TCALS	7607	Mercredi, 19h à 21h40	√		√
604-4P2-VM (604-PU1-VM)	Anglais propre – Ensemble II – Niveau II	45	604-101-MQ ou obtenir une note de 49 à 66 au test de classement TCALS	7608	Mercredi, 19h à 21h40	√		√
604-4P3-VM (604-PU2-VM)	Anglais propre – Ensemble II – Niveau III	45	604-102-MQ ou obtenir une note de 67 à 85 au test de classement TCALS	7609	Mercredi, 19h à 21h40	√		√

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

La formation complémentaire propose à l'étudiant une exploration des domaines autres que ceux définis dans son programme d'études. Ces deux cours sont destinés à la découverte de nouveaux horizons et à l'élargissement du champ de compétence de l'étudiant.

Compétence 000X : Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
101-NHU-VM	Nutrition humaine	45		7101	Mercredi, 19h à 21h40	√		

Compétence 000Z : Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
607-111-VM	Espagnol I	45			Non offert à cette session		√	

Compétence 0010 : Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
617-JAA-03	Langue des signes québécoise I (LSQ)	45			Non offert à cette session			√

Compétence 0012 : Se servir d'une variété de notions et de procédés et utiliser des outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13

Compétence 0013 : Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
530-JAD-03	Histoire du cinéma	45			Non offert à cette session		√	
530-JAH-03	Cinéma et société	45		7507	Mardi, 19h à 21h40	√		√

Compétence 0014 : Réaliser une production artistique

Cours	Titre	Périodes	Préalables et remarques	Groupe	Horaire	H12	A12	H13
511-DEM-VM	Dessin et modelage	45	Ce cours est d'une durée de sept semaines consécutives et débutera le 28 janvier 2012.	7506	Samedi, 8h55 à 11h35 et 12h35 à 15h45	√		√
570-JAE-VM	Initiation à la photographie (volet numérique)	45			Non offert à cette session		√	
601-ECR-VM	Français écrit	45		7604	Lundi, 19h à 21h40	√	√	√

ATTESTATION DE RESIDENCE AU QUEBEC POUR LES CITOYENS CANADIENS ET LES RESIDENTS PERMANENTS DU CANADA

Si vous avez des questions concernant votre statut de résident du Québec, veuillez communiquer avec le service de la Formation continue au (514) 982-3434.

Note importante : *Si vous obtenez votre statut de résident du Québec avant la fin du trimestre courant, vos droits de scolarité pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec seront remboursés pour ce trimestre.*

** Le masculin est utilisé dans le présent formulaire sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

FORMULAIRE À L'INTENTION DES ÉTUDIANTS DU COLLÉGIAL

Instructions :

1. Lisez d'abord ⇒ **Partie 1**
2. Remplissez (s'il y a lieu) ⇒ **Partie 2**

PARTIE 1 : STATUT LÉGAL AU CANADA

1. Citoyen canadien ou Indien né au Québec

Si vous êtes né au Québec, vous devez remettre une copie de votre certificat de naissance* à votre établissement d'enseignement, si ce n'est pas déjà fait, et **vous n'avez pas à remplir ce formulaire.**

2. Citoyen canadien ou Indien né au Canada, mais à l'extérieur du Québec

Si vous êtes né au Canada, dans une autre province que le Québec, vous devez remettre une copie de votre certificat de naissance* à votre établissement d'enseignement, si ce n'est pas déjà fait, et remplir la partie 2 de ce formulaire.

3. Citoyen canadien ou Indien né à l'extérieur du

Si vous êtes citoyen canadien, mais né à l'extérieur du Canada, vous devez remettre une copie de votre certificat de citoyenneté canadienne* à votre établissement d'enseignement, si ce n'est pas déjà fait, et **remplir la partie 2 de ce formulaire.**

4. Résident permanent du Canada

Si vous êtes titulaire d'une carte de résident permanent du Canada, du formulaire d'immigration IMM 5292 ou IMM 1000, vous devez remettre une copie de la carte ou du formulaire à votre établissement d'enseignement, si ce n'est pas déjà fait, et **remplir la partie 2 de ce formulaire.**

* Ou votre carte de statut d'Indien valide délivrée par le gouvernement fédéral

Si aucune des situations ci-dessus ne s'applique à vous, vous devez payer les droits de scolarité prescrits pour les étudiants étrangers.

CODE PERMANENT ATTRIBUÉ**PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (MEQ) :** _____**NOM DE FAMILLE :** _____**PRÉNOM :** _____**PARTIE 2 : RÉSIDENCE AU QUÉBEC**

Pour démontrer votre statut de résidence au Québec, l'une des situations suivantes doit s'appliquer à vous. Veuillez cocher la situation appropriée et fournir à votre établissement d'enseignement les documents exigés (voir la liste de ces documents à la page suivante).

<i>Situation</i>	<i>Documents exigés</i>
<input type="checkbox"/> Être titulaire d'un certificat de naissance respectant les critères du MEQ	1
<input type="checkbox"/> Être déjà qualifié en tant que résident du Québec au secondaire et en continuité d'études d'une commission scolaire à un collège sans interruption des études pendant plus de deux trimestres (sans compter le trimestre d'été)	Aucun ^A
<input type="checkbox"/> Être déjà qualifié en tant que résident du Québec au collégial et en continuité d'études d'un collège à un autre collège sans interruption des études pendant plus de deux trimestres (sans compter le trimestre d'été)	Aucun ^A
<input type="checkbox"/> Être titulaire d'un Certificat de sélection du Québec	3
<input type="checkbox"/> L'un des parents ou le répondant ^B a sa résidence principale au Québec	(5 ou [7 et 8]) et (10 ou 11)
<input type="checkbox"/> Habiter au Québec depuis douze mois avant le début du trimestre d'études et ne pas avoir été aux études à temps plein dans un établissement d'enseignement québécois durant cette période	4 ou (6 et 8)
<input type="checkbox"/> Être bénéficiaire de l'Aide financière aux études du Québec ou être un ancien bénéficiaire qui n'a pas interrompu ses études pendant plus de deux trimestres (sans compter le trimestre d'été)	9
<input type="checkbox"/> Au moment de l'inscription ou avant la fin du trimestre d'études, avoir habité plus de trois mois au Québec sans avoir demeuré plus de trois mois dans une autre province ou un territoire canadien depuis son entrée au Canada	(4 ou [6 et 8]) et 18
<input type="checkbox"/> Le conjoint ^C est résident du Québec en vertu de l'un des cas précédents	(13 ou 14) et preuves de qualification du conjoint en tant que résident du Québec
<input type="checkbox"/> Être membre d'une nation autochtone établie sur le territoire québécois	15 et 16
<input type="checkbox"/> La résidence au Québec est maintenue bien que les parents ou le répondant ^B aient cessé d'y résider	(4 ou [6 et 8]) et 7 et (10 ou 11)
<input type="checkbox"/> Avoir été adopté par une personne qui avait sa résidence au Québec au moment de l'adoption	1 ou 2
<input type="checkbox"/> Les deux parents ou le répondant ^B sont décédés et l'un des parents ou le répondant avait sa résidence au Québec au moment de son décès	(10 ou 11) et 12
<input type="checkbox"/> Avoir déjà été qualifié en tant que résident du Québec par le passé et maintien de la résidence au Québec durant trois années consécutives au cours des cinq dernières années	4 ou (6 et 8)
<input type="checkbox"/> Être un étudiant placé dans un foyer d'accueil au Québec	17

A- L'établissement d'enseignement ira consulter les systèmes informatiques du ministère de l'Éducation.

B- Répondant au sens de la Loi sur l'immigration au Québec.

C- La notion de conjoint est celle décrite dans la Loi sur l'Aide financière aux études.

Si aucune des situations ci-dessus ne s'applique à vous, vous ne pouvez pas vous qualifier comme résident du Québec et vous devez payer les droits de scolarité prescrits pour les Canadiens non-résidents du Québec.

DOCUMENTS EXIGÉS

- 1 Certificat de naissance du Québec répondant aux critères du MEQ
- 2 Jugement d'adoption valide
- 3 Certificat de sélection du Québec (CSQ), ou formulaire IMM 1000 ou IMM 5292 avec numéro de CSQ, ou lettre officielle du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration confirmant la délivrance d'un CSQ avant l'obtention de la résidence permanente
- 4 Carte d'assurance maladie de l'étudiant permettant de démontrer la situation cochée à la partie 2
- 5 Carte d'assurance maladie du parent ou du répondant permettant de démontrer la situation cochée à la partie 2
- 6 Un document au nom de l'étudiant, parmi les suivants, dont les dates démontrent la situation cochée à la partie 2 : relevé de taxes municipales, relevé de taxes scolaires, relevé hypothécaire, bail ou lettre du propriétaire et copie du bail qui démontrent la résidence
- 7 Un document au nom du parent ou du répondant, parmi les suivants, dont les dates démontrent la situation cochée à la partie 2 : relevé de taxes municipales, relevé de taxes scolaires, relevé hypothécaire, bail ou lettre du propriétaire et copie du bail qui démontrent la résidence
- 8 Deux extraits de documents différents au nom de la personne prouvant la réception de courrier pendant la période visée à l'adresse mentionnée sur le bail ou le relevé de taxes. Documents acceptés : factures de services publics, permis de conduire, correspondance officielle d'un gouvernement municipal, provincial ou fédéral, correspondance officielle avec une institution financière, correspondance avec un établissement d'enseignement
- 9 Preuve de prêt étudiant accordé par l'Aide financière aux études du Québec et, au besoin, relevés de notes qui démontrent la continuité des études
- 10 Certificat de naissance de l'étudiant ou document d'immigration officiel avec les noms des deux parents
- 11 Formulaire d'immigration IMM 5292 ou IMM 1000 avec le nom du répondant
- 12 Certificat de décès du père et de la mère ou du répondant (dont au moins un certificat délivré par le Directeur de l'état civil du Québec)
- 13 Certificat de mariage ou preuve d'union civile
- 14 Certificat de naissance de l'enfant de l'étudiant ou de l'enfant du conjoint **et** déclaration assermentée de l'étudiant pour attester de la cohabitation
- 15 Certificat du statut d'Indien valide et délivré par le gouvernement fédéral (s'il n'a pas déjà été remis à l'établissement)
- 16 Groupe d'enregistrement (ou bande) reconnu officiellement sur le territoire québécois ou lettre du conseil de bande confirmant que l'étudiant est membre d'une nation autochtone présente sur le territoire québécois ou, pour les bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, carte émise par la société Makivik ou par le Grand Conseil des Cris sur laquelle apparaît le numéro du bénéficiaire
- 17 Jugement de la cour indiquant le foyer d'accueil
- 18 Pièce démontrant la date d'obtention de la résidence permanente (IMM 1000, IMM 5292 ou autre) ainsi que dossier démontrant le fait de ne pas avoir résidé plus de trois mois dans une autre province depuis la date d'entrée au pays

N. B. : Les documents exigés ne seront utilisés qu'à la seule fin de l'établissement du statut de résident du Québec de l'étudiant.

Remettez ce formulaire à votre établissement d'enseignement.



Cégep du Vieux Montréal
Formation continue
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2X 1X6
514 982-3434

www.cvm.qc.ca/formationcontinue

Tous les renseignements contenus dans ce document étaient à jour le 28 octobre 2011.